

EXPLOSION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES : QUELLES CONSÉQUENCES POUR NOS EMPLOIS ET POUR NOS ÉLÈVES ?

UN SCANDALE DÉMOCRATIQUE !

Le gouvernement a publié le décret n° 2019-309 du 11 avril 2019 permettant aux chef-fe-s d'établissement d'imposer deux heures supplémentaires au lieu d'une seule, comme c'était le cas jusqu'à maintenant. Prise au détriment des élèves et des personnels pour des raisons d'économies budgétaires, cette modification statutaire avait été anticipée dès le mois de janvier puisque le nombre d'heures supplémentaires annoncées pour la rentrée 2019 était déjà en forte hausse.

SUD éducation 93 dénonce cette politique ministérielle qui consiste à compenser les 2085 postes supprimés sur le territoire national en imposant des heures sup' aux personnels !

ETAT DES LIEUX DANS L'ACADÉMIE

► dans les collèges :

On compte **3809 élèves** supplémentaires. Il y a 112 Equivalents Temps Pleins créés, insuffisants pour faire face à la hausse démographique. Sur ces 112 ETP : **110 ne sont que des heures supplémentaires et seuls 2 postes sont créés !**

Par ailleurs, on compte entre **8 et 12% d'augmentation des heures sup'** dans les collèges du 93 !

► dans les lycées professionnels :

16,5 postes sont supprimés. Le nombre d'heures supplémentaires correspond à seulement 3 Equivalents Temps Pleins

► dans les lycées généraux et technologiques :

Aucune création de postes n'est prévue.

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES SUP' IMPOSÉES C'EST :

►► une dégradation de nos conditions de travail : le temps de travail moyen d'un-e enseignant-e du 2nd degré est de 41h17 !

►► toujours pas d'augmentation salariale !

►► des suppressions de postes et du nombre d'adultes dans les établissements scolaires !

Plus d'heures, ça veut dire plus d'élèves, plus de copies à corriger, plus de suivi d'élèves !

**AUGMENTEZ LES SALAIRES,
PAS LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES !**

POUR UNE VÉRITABLE AUGMENTATION DES SALAIRES !

Le gel du point d'indice et l'absence d'augmentation des salaires encouragent les enseignant-e-s à accepter toujours plus d'heures supplémentaires, or **l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées n'est pas une véritable augmentation de salaire** car **ces heures sont défiscalisées et désocialisées** : ni nous, ni notre employeur ne cotiseront aux caisses de retraite et d'assurance sociale. Ces cotisations constituent normalement le salaire indirect des salarié-es, leur suppression correspond en réalité à une baisse de salaire et créé un manque dans le financement de la protection sociale.

SUD éducation revendique une revalorisation conséquente de la rémunération des personnels, un début de carrière à 1700€.

COMMENT LUTTER CONTRE LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT ?

Les personnels des collèges et des lycées du 93 ont reçu leur DHG (Dotation Horaire), celles-ci mettent en lumière une grosse augmentation des heures supplémentaires.

SUD éducation 93 appelle tous les personnels à :

- se réunir **en Heure d'Information Syndicale ou en Assemblée Générale** pour mesurer l'impact sur les postes et les répartitions de service.
- présenter dans leurs CA **des motions** visant à dénoncer l'augmentation des heures sup'
- décider de **modalités d'action pour refuser la hausse des heures sup'**

EXEMPLE DE MOTION À FAIRE VOTER DANS VOTRE CA

Motion des personnels du [collège/lycée] de [ville] du [date]

Le gouvernement a décidé par décret le 11 avril 2019 d'imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignant-e-s du second degré dans pour des raisons économiques, et au détriment des élèves et des personnels. Au [collège / lycée nom de l'établissement] cela se manifeste par une augmentation de [pourcentage] des heures supplémentaires. Les personnels du [collège / lycée] s'indignent de cette augmentation de notre charge de travail pourtant déjà importante et dénoncent le chantage qui est opéré par le gouvernement : d'un côté le gouvernement gèle les salaires, de l'autre il impose des heures supplémentaires aux personnels. Pire encore, ces heures supplémentaires sont défiscalisées et désocialisées, c'est-à-dire qu'elles ne participent pas aux régimes de solidarité que sont l'assurance sociale et la caisse de retraite. De plus l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées, loin de compenser la hausse démographique, vient combler des suppressions de postes dans l'Education. **Au contraire, les personnels du [collège/lycée] revendiquent des créations de postes afin de permettre des dédoublements sur la moitié des horaires disciplinaires, de baisser le nombre d'élèves par classe et une baisse du temps de service face élève de 3h pour favoriser le travail en équipe.**

POUR DES CRÉATIONS DE POSTES À HAUTEUR DES BESOINS !

SUD Éducation 93 revendique :

- ▶▶ **16 élèves par classe dans toute l'éducation prioritaire**
- ▶▶ **des dédoublements sur la moitié des horaires disciplinaires**
- ▶▶ **1 CPE pour 4 classes et 1 AED pour 50 élèves en éducation prioritaire**
- ▶▶ **le retour des lycées dans les dispositifs d'éducation prioritaire**
- ▶▶ **un recrutement massif de personnels titulaires pour assurer les remplacements**
- ▶▶ **une baisse du temps de service face élève de 3h pour permettre le travail en équipe**